

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [3]

Artikel: Tour d'horizon

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tour d'horizon

INTERNATIONAL

Suisse

Saint-Gall

Lors des élections au Grand Conseil, Lone Rohner, exclue par son parti, pose sa candidature sur une liste indépendante, mais les électeurs la remettent sur la liste PDC et l'élisent également sur l'autre liste. Elle rafle ainsi deux sièges !

Obwald

La commune de Kern est la seule à n'avoir pas encore accordé les droits politiques aux femmes, mais une initiative vient d'être déposée par une grande majorité des citoyens et citoyennes. Il y a de l'espoir...

Zoug

En été 1977 le Conseil d'Etat avait refusé la motion de la conseillère Margrit Spillmann demandant la même formation pour les garçons et les filles. Mais en automne 77 une autre motion était déposée, que le Conseil d'Etat a acceptée. Dès cette année, garçons et filles auront les mêmes programmes. Les « différences biologiques » (?) invoquées il y a trois ans semblent donc avoir disparu !

France

La Polonaise

A propos de l'élection d'Yvonne Choquet-Bruhat à l'Académie des sciences, Françoise Giroud rappelle les circonstances de la non-élection de Marie Curie. C'était en 1911. Bon. Mais en 1967, lorsqu'on émit un timbre à l'effigie de Marie Curie, on donna comme instruction au dessinateur de s'inspirer d'une photo « où elle n'ait pas l'air polonaise ». « On ne pouvait hélas ! ajoute Françoise Giroud, empêcher qu'elle eût l'air d'une femme. »

Allemagne fédérale

Un rapport sur les avortements

Le Bundestag a chargé une commission d'experts d'analyser les conséquences de l'introduction en 1976 de la solution des indications médicales et sociales. Le rapport de cette commission (560 pages) vient d'être publié. Il constate que les 2/3 de la population ne souhaitent pas le retour à une pratique plus restrictive en matière d'avortement. 36 % sont pour la solution des délais, 8 % pour la libéralisation complète. 4 % seulement sont pour l'interdiction de l'avortement. Il est vrai qu'en 1978 le nombre d'avortements annoncés a augmenté et dépassé 70 000, mais le nombre des avortements clandestins a probablement diminué, et a certainement diminué le nombre des femmes se rendant dans les cliniques spécialisées en Angleterre ou en Hollande. D'après l'analyse des experts, une proportion importante des femmes ressentent comme pénible et inutile la procédure d'examen par les médecins-conseils et les assistantes sociales. Les experts recommandent à la place de cette procédure une information intensive sur les moyens anticonceptionnels. Mais le gouvernement estime impossible pour des raisons financières de mettre la distribution de ces moyens à la charge de la sécurité sociale.

Suède

Théories et pratiques

Tout ne va pas pour le mieux dans ce paradis de l'égalité que semble être la Suède. Tout a été fait au plan légal, mais un rapport basé sur 7 500 interviews de femmes entre 20 et 60 ans — fait à la demande du Conseil de l'Egalité — conclut d'une manière surprenante : la femme suédoise voit encore peu d'effets

des mesures légales, les habitudes meurent lentement, il faut attendre une nouvelle génération, cinquante ans peut-être, pour que l'égalité devienne réalité. La disposition légale qui semble avoir le plus de peine à s'introduire dans la pratique est le congé maternité pour les hommes, ceux-ci redoutent qu'on ne se moque d'eux dans leur entourage et spécialement à leur place de travail, s'ils demandent à en bénéficier.

Norvège

Avant les déclarations récentes du pape Jean Paul II, on pouvait lire dans un journal norvégien :

A l'occasion de la Conférence scandinave des évêques, Mgr. Gran d'Oslo se prononçait en faveur de l'acceptation d'un certain nombre de mariages parmi les prêtres. Il mentionnait les mariages du clergé protestant, où les femmes jouent un rôle important dans les affaires de la paroisse en précisant : « elles sont de bonnes ménagères, une qualité à ne pas sous-estimer à une époque où les domestiques ont pratiquement disparu et les nonnes sont toujours moins nombreuses. »



Irlande

Le drame continue

1976 : le conducteur d'un camion est tué. Le camion fou s'écrase contre une maison en tuant trois enfants au passage. Ce drame déclenche l'action des Femmes pour la Paix, dont les initiatrices recevront le Prix Nobel de la Paix. Mais la mère des enfants, Anne Maguire, ne s'est jamais remise, et elle vient de se suicider. La tragédie continuera aussi longtemps que le terrorisme sévira.

Israël

Les femmes à court d'arguments...

La Knesset, par 58 voix contre 53, a supprimé la possibilité d'invoquer des arguments sociaux ou économiques pour justifier un avortement. Cette décision a été prise, sur le dos des femmes, pour des raisons purement politiques : soutien au gouvernement Begin, désir de voir remonter le taux de natalité.

Etats-Unis

Sécurité sociale et avortement

La Cour fédérale du district de Brooklyn vient de rendre un jugement considérant comme anticonstitutionnel le fait que la sécurité sociale ne rembourse pas les frais d'avortement d'une femme nécessiteuse. Il peut encore être fait appel de ce jugement à la Cour suprême.

Perle Bugnion-Secretan